Inès de Castro, tragédie

Inès de Castro, tragédie par M. Houdart de la Motte, de l'Académie française (seconde édition)
Auteur : La Motte, Antoine de (1672-1731) ; La Motte (de), Antoine (1672-1731)

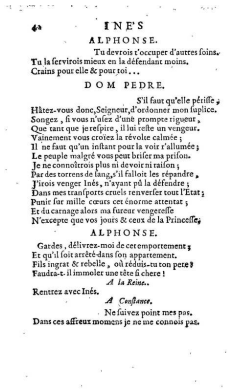
INE'S
ALPHONSE.
Tu devrois t'occuper d'autres soins.
Tu la servirois mieux en la défendant moins.
Crains pour elle & pour toi...
DOM PEDRE.
S'il faut qu'elle périsse,
Hâtez-vous donc, Seigneur, d'ordonner mon supplice.
Songez, si vous n'usez d'une prompte rigueur,
Que tant que je respire, il lui reste un vengeur.
Vainement vous croiez la révolte calmée;
Il ne faut qu'un instant pour la voir s'allumer;
Le peuple malgré vous peut briser ma prison.
Je ne connoîtrois plus ni devoir ni raison;
Par des torrens de sang, s'il falloit les répandre,
J'irois venger Inès, n'ayant pû la défendre;
Dans mes transports cruels renverser tout l'Etat;
Punir sur mille cœurs cet énorme attentat;
Et du carnage alors ma fureur vengeresse
N'excepte que vos jours & ceux de la Princesse.
ALPHONSE.
Gardes, délivrez-moi de ce emportement;
Et qu'il soit arrêté dans son appartement.
Fils ingrat & rebelle, où réduis-tu ton pere?
Faudra-t-il immoler une tête si chere!
A la Reine.
Rentrez avec Inès.
A Constance.
Ne suivez point mes pas.
Dans ces affreux momens je ne me connois pas.

Description du document

Date1723
FormatVIII-69-[3] p. ; in-8
LangueFrançais
SourceParis, Bibliothèque nationale de France, YF-6489

Description de l'édition numérique

Mentions légalesFiche : Laurence Macé CEREdI, UR 3229 - Université de Rouen-Normandie ; projet EMAN, Thalim (CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR)
ÉditeurLaurence Macé CEREdI, UR 3229 - Université de Rouen-Normandie ; projet EMAN, Thalim (CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle)
Contributeur

- Barthélemy, Élisa (édition numérique)
- Macé, Laurence (édition scientifique)

Informations sur le fichier

Nom original : Inès de Castro_Page_49.jpg
Lien vers le fichier
Extension : image/jpeg
Poids : 0.26 Mo
Dimensions : 1224 x 2110 px
Fichier créé le 05/05/2020 Dernière modification le 29/04/2023